



Aux parents de
Aharram Samuel
rue Stephenson 6
59200 Tourcoing
France

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133942A**
2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **AHARRAM**

Prénom : **SAMUEL**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **16/10/2014**

Rue : **rue Stephenson** N° : **6**

Code postal : **59200** Commune : **Tourcoing**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	15/08/2022 au 22/08/2022	8	12.5 €	100 €
Total				100 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
Baert Axel
rue des tailleurs 50
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133950A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **BAERT**Prénom : **AXEL**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **17/03/2011**Rue : **rue des tailleurs** N° : **50**Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de FaysQualité : Administrateur déléguéSignature : 



Aux parents de
Bonte Emeline
rue du Mont-à-Leux 22
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133948A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **BONTE**Prénom : **EMELINE**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **11/08/2010**Rue : **rue du Mont-à-Leux** N° : **22**Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de FaysQualité : Administrateur déléguéSignature : 



Aux parents de
Bonte Océane
rue du Mont-à-Leux 22
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133947A**
2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **BONTE**

Prénom : **OCÉANE**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **29/04/2012**

Rue : **rue du Mont-à-Leux** N° : **22**

Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
Croquison Cyril
RUE DU GENERAL LEMAN 46
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133929A**
2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **CROQUISON**

Prénom : **CYRIL**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **29/06/2009**

Rue : **RUE DU GENERAL LEMAN** N° : **46**

Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	02/07/2022 au 15/07/2022	14	11.43 €	160 €
Total				160 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
De Jaeger Gaspard
rue de Cambrai 70
59200 Tourcoing

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133945A**
2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **DE JAEGER**

Prénom : **GASPARD**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **09/04/2013**

Rue : **rue de Cambrai** N° : **70**

Code postal : **59200** Commune : **Tourcoing**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
De Ridder Lucas
RUE DU BOIS 105
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133932A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **DE RIDDER**

Prénom : **LUCAS**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **30/10/2011**

Rue : **RUE DU BOIS** N° : **105**

Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
Delahaye Melvyn
rue de la marlière 182
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133951A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **DELAHAYE**

Prénom : **MELVYN**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **07/11/2009**

Rue : **rue de la marlière** N° : **182**

Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	02/07/2022 au 15/07/2022	14	11.43 €	160 €
Total				160 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
DELGRANGE Axel
RUE DE LA CROLIERE 25
7700 Luignne

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133919A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **DELGRANGE**

Prénom : **AXEL**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **05/08/2008**

Rue : **RUE DE LA CROLIERE** N° : **25**

Code postal : **7700** Commune : **Luignne**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	02/07/2022 au 15/07/2022	14	11.43 €	160 €
Total				160 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
Demarcy Jullian
RUE DE L'EGLISE 128 6
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133933A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **DEMARCY**Prénom : **JULLIAN**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **21/12/2009**Rue : **RUE DE L'EGLISE** N° : **128**Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	02/07/2022 au 15/07/2022	14	11.43 €	160 €
Total				160 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de FaysQualité : Administrateur déléguéSignature : 



Aux parents de
Ducos Matt
Rue de Bone 23
59100 Roubaix
France

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133922A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **DUCOS**

Prénom : **MATT**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **01/09/2009**

Rue : **Rue de Bone** N° : **23**

Code postal : **59100** Commune : **Roubaix**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	02/07/2022 au 15/07/2022	14	11.43 €	160 €
Total				160 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
Freteur Lopez Kylian
rue du General Lemans 1
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133946A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **FRETEUR LOPEZ**

Prénom : **KYLIAN**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **16/10/2008**

Rue : **rue du General Leman** N° : **1**

Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	02/07/2022 au 15/07/2022	14	11.43 €	160 €
Total				160 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
Freteur Lopez Matt
rue du General Lemans 1
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133944A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **FRETEUR LOPEZ**

Prénom : **MATT**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **27/07/2011**

Rue : **rue du General Lemans** N° : **1**

Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
GALLIEZ Paul
LAUWESTRAAT 7
8930 Rekkem

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133928A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **GALLIEZ**

Prénom : **PAUL**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **14/07/2012**

Rue : **LAUWESTRAAT** N° : **7**

Code postal : **8930** Commune : **Rekkem**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
Galliez Luc
lauwestraat 7
8930 Rekkem

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133943A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **GALLIEZ**

Prénom : **LUC**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **15/03/2011**

Rue : **lauwestraat** N° : **7**

Code postal : **8930** Commune : **Rekkem**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
Goeleven Rémy
rue du nouveau monde 43
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133941A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **GOELEVELN**

Prénom : **RÉMY**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **05/11/2008**

Rue : **rue du nouveau monde** N° : **43**

Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	02/07/2022 au 15/07/2022	14	11.43 €	160 €
Total				160 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
Guley Oskar
RUE DE LA GROTTTE 53
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133934A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **GULEY**Prénom : **OSKAR**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **16/06/2011**Rue : **RUE DE LA GROTTÉ** N° : **53**Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de FaysQualité : Administrateur déléguéSignature : 



Aux parents de
Hempte Aëla
rue du Riez 6
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133937A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **HEMPTE**Prénom : **AËLA**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **18/07/2013**Rue : **rue du Riez** N° : **6**Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de FaysQualité : Administrateur déléguéSignature : 



Aux parents de
Hengbart Sacha
RUE DE L'HOSTEL DES HAIES(L) 37
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133936A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **HENGBART**

Prénom : **SACHA**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **28/05/2009**

Rue : **RUE DE L'HOSTEL DES HAIES(L)** N° : **37**

Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	02/07/2022 au 15/07/2022	14	11.43 €	160 €
Total				160 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
HOENS Tom
RUE DU MONT-A-LEUX 108
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133931A**
2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **HOENS**

Prénom : **TOM**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **18/02/2014**

Rue : **RUE DU MONT-A-LEUX** N° : **108**

Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	15/08/2022 au 22/08/2022	8	12.5 €	100 €
Total				100 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
Hoens Alice
RUE DU MONT-A-LEUX 108
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133927A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **HOENS**

Prénom : **ALICE**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **10/09/2012**

Rue : **RUE DU MONT-A-LEUX** N° : **108**

Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
Huys Cyril
Rue Gustave Lepoutre 28
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133935A**
2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **HUYS**

Prénom : **CYRIL**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **29/10/2012**

Rue : **Rue Gustave Lepoutre** N° : **28**

Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
Kalombo Zazie
RUE DE LA PEPINIERE 8
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133920A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **KALOMBO**

Prénom : **ZAZIE**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **13/08/2008**

Rue : **RUE DE LA PEPINIERE** N° : **8**

Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	02/07/2022 au 15/07/2022	14	11.43 €	160 €
Total				160 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
LABY Inaya
RUE DE L'EGLISE 29
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133924A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **LABY**

Prénom : **INAYA**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **03/03/2010**

Rue : **RUE DE L'EGLISE** N° : **29**

Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
Lamotte Thiméo
rue du patronage 17
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133949A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **LAMOTTE**Prénom : **THIMÉO**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **12/04/2013**Rue : **rue du patronage** N° : **17**Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de FaysQualité : Administrateur déléguéSignature : 



Aux parents de
Lapauw Léandre
Rue du Bois 38
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133923A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **LAPAUW**Prénom : **LÉANDRE**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **14/03/2012**Rue : **Rue du Bois** N° : **38**Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de FaysQualité : Administrateur déléguéSignature : 



Aux parents de
Leleu Alexis
Rue du Général Lemans 70
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133925A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **LELEU**Prénom : **ALEXIS**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **01/01/2012**Rue : **Rue du Général Leman** N° : **70**Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de FaysQualité : Administrateur déléguéSignature : 



Aux parents de
Lenny Pierre
avenue de la Bourgogne 239
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133940A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **LENNY**Prénom : **PIERRE**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **10/09/2010**Rue : **avenue de la Bourgogne** N° : **239**Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de FaysQualité : Administrateur déléguéSignature : 



Aux parents de
Menet Baptiste
RUE SAINT-SEBASTIEN 20
7712 Herseaux

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133921A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **MENET**

Prénom : **BAPTISTE**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **19/11/2010**

Rue : **RUE SAINT-SEBASTIEN** N° : **20**

Code postal : **7712** Commune : **Herseaux**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
Morel Alexy
rue Henri Losfeld 2
7730 Estaimpuis

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133954A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **MOREL**Prénom : **ALEXY**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **12/10/2010**Rue : **rue Henri Losfeld** N° : **2**Code postal : **7730** Commune : **Estaimpuis**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de FaysQualité : Administrateur déléguéSignature : 



Aux parents de
MORTIER Emilien
RUE DE L'EGALITE 19
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133926A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **MORTIER**Prénom : **EMILIEN**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **28/09/2012**Rue : **RUE DE L'EGALITE** N° : **19**Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de FaysQualité : Administrateur déléguéSignature : 



Aux parents de
Mortier Noah
RUE DE L'EGALITE 19
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133930A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **MORTIER**

Prénom : **NOAH**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **26/11/2014**

Rue : **RUE DE L'EGALITE** N° : **19**

Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	15/08/2022 au 22/08/2022	8	12.5 €	100 €
Total				100 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
Pierre Lilou
avenue de la Bourgogne 239
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133938A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **PIERRE**Prénom : **LILOU**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **05/06/2013**Rue : **avenue de la Bourgogne** N° : **239**Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de FaysQualité : Administrateur déléguéSignature : 



Aux parents de
Soudant Clara
grand rue 25
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133952A**
2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **SOUDANT**

Prénom : **CLARA**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **08/06/2014**

Rue : **grand rue** N° : **25**

Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	15/08/2022 au 22/08/2022	8	12.5 €	100 €
Total				100 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 



Aux parents de
Vanhocherhout Maël
rue du bas voisinage 194
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133939A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **VANHOCHERHOUT**Prénom : **MAËL**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **03/09/2009**Rue : **rue du bas voisinage** N° : **194**Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	02/07/2022 au 15/07/2022	14	11.43 €	160 €
Total				160 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de FaysQualité : Administrateur déléguéSignature : 



Aux parents de
Vannieuwenhuyze Lou-Elyne
rue des combattants 31
7700 Mouscron

Madame, Monsieur,

Durant l'année 2022, votre enfant a été accueilli par nos soins. Dans le cadre de cet accueil, vous trouverez, en annexe, l'attestation en matière de frais de garde d'enfants âgés de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd).

A la seconde page de cette attestation, sont notamment repris les montants que vous nous avez payés durant l'année 2022. En aucun cas, cette attestation n'est une facture.

Ces frais de garde peuvent, par contre, faire l'objet d'une réduction d'impôts. Vous pouvez faire valoir maximum 14,40 euros par jour de garde et par enfant de moins de 14 ans (ou de moins de 21 ans en cas de handicap lourd). La réduction d'impôts s'élève à 45 % de ces dépenses.

Vous devez mentionner ces dépenses (en tenant compte de la limite) au cadre X, rubrique B, code 1384 de votre déclaration d'impôt. La réduction d'impôt (45 %) est calculée automatiquement.

Vous devrez tenir cette attestation à disposition de l'administration (mais vous ne devez pas la joindre à votre déclaration).

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le centre de vacances agréé



Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél. +32(0)2.508.12.00

lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be - N°entreprise - T.V.A. BE 0409.580.916 - R.P.M. Bruxelles

ATTESTATION n°281.86 (ANNEE DES DEPENSES 2022)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63¹⁸⁷⁸, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde**

Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL, en abrégé Les Scouts

N°BCE (facultatif) : 0409.580.916

Rue RUE DE DUBLIN N° 21

Code postal 1050 Commune : Ixelles

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas - voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux;
- Est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a

Nom Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé ONE

N°BCE (facultatif) : 0231.907.895

Rue Chaussée de Charleroi N° 95

Code postal 1060 Commune : Bruxelles

Cadre II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : **1133953A**

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Rue : N° :

Code postal : Commune :

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom : **VANNIEUWENHUYZE**

Prénom : **LOU-ELYNE**

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : **21/01/2014**

Rue : **rue des combattants** N° : **31**

Code postal : **7700** Commune : **Mouscron**

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

Période	Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa	Nombre de jours	Tarif journalier (6)	Montant perçu
Période 1	01/07/2022 au 11/07/2022	11	12.73 €	140 €
Total				140 €

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 31/05/2023

Personne habilitée à représenter l'organisme de garde ou représentant la personne qui assure la garde (2) (7).

Nom : Robin de Fays

Qualité : Administrateur délégué

Signature : 